PS · FAMILLE ET PROCHES · CONFLIT D'INTÉRÊTS

Jean-Paul Huchon

Président de la région Île-de-France (1998-2015) — affaire Les marchés et l'employeur de sa femme

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

A poussé la région à passer des marchés de communication avec des sociétés qui employaient son épouse (contrats de 2002-2003).

Où en est la justice

> **Prise illégale d'intérêts : six mois de prison avec sursis, 60 000 € d'amende et un an d'inéligibilité. Condamné à nouveau en première instance en juin 2024 dans une autre affaire de prise illégale d'intérêts (huit mois avec sursis). Décédé en octobre 2026.**

Source

JUSTICE PÉNALE, 2008 ; TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS, 26 JUIN 2024

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales